

LE BULLETIN DU ROMAN PAÏS



Habitations Sociales
du Roman Païs

40^{ème} bulletin



Le mot du Directeur gérant

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,
Chers Locataires,

Depuis le 25 mai 2018, quatre lettres inondent nos vies privées : RGPD. Mais que signifient ces lettres ? Le Règlement Général sur la Protection des Données est une nouvelle législation prônée par l'Union européenne pour augmenter la protection et la sécurisation de vos données personnelles.

Comme d'autres entreprises, sociétés, institutions (ex. ministères, hôpitaux, administrations, réseaux sociaux...), nous conservons une partie de vos données privées, dans le cadre de la gestion individuelle de votre dossier. Ces informations sont exclusivement traitées dans le cadre des législations en vigueur dans le secteur du logement public, notamment l'Arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007.

Dans le cadre de votre location d'un logement du Roman Païs, vos données seront peut-être transmises à des services publics fédéraux, à des organismes publics ou à une autre société de logement. En effet, pour bénéficier, par exemple, d'une réduction du précompte immobilier, pour être désigné dans une autre SLSP, nous serons amenés à communiquer tout ou partie de vos données, pour répondre à nos obligations légales.

Nous vous assurons que le traitement se fera dans le respect strict du nouveau règlement, de sorte à ce que vos données ne soient pas dispersées ou communiquées à des tiers n'intervenant pas dans les procédures.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que nous avons entamé en notre siège social des travaux de création d'espaces d'archivage (encore plus) sécurisés et dans lesquels toute consultation de vos données fera l'inscription dans un registre.

Face à cette nouvelle législation d'une importance capitale pour votre vie privée, notre Personnel se tient à votre entière disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile en la matière. Un courrier personnalisé vous sera adressé via la réadaptation annuelle des loyers.

Bonne lecture à toutes et tous !

Pol ROCHEFORT.

Editorial du Président

Notre travail au sein de la Société des Habitations Sociales du Roman Païs porte essentiellement sur la gestion des près de 3200 logements mais aussi sur notre volonté de garantir un cadre de vie de qualité à l'ensemble de nos locataires.

Il arrive parfois, il faut le reconnaître, que nous sommes face à des difficultés importantes, incompréhensibles, face à des comportements inacceptables de la part de nos locataires.

Oui le locataire a des droits mais il a aussi des devoirs !

Ses devoirs sont les suivants : occuper et conserver le logement mis à sa disposition en bon père de famille mais aussi respecter les autres et en premier ses voisins.

Or force est de constater que c'est là que le bas blesse !

En effet, combien de logements sont aujourd'hui à la limite de la salubrité par manque d'aération, d'entretien ou encore par un mauvais usage qu'en font les locataires. Quotidiennement nos ouvriers, nos assistants sociaux sont confrontés à des situations incroyables qui, avec un peu de bonne volonté et de respect, pourraient être arrangées.

Vivre en société implique le respect de certaines règles élémentaires de bon voisinage. Les respecter entre aussi dans les devoirs des locataires.

Vous devez entretenir votre logement mais aussi les abords, les pelouses et les haies, le trottoir, la terrasse, les gouttières et descentes d'eau, les égouts et avaloirs, les citernes mais vous devez aussi respecter les règles d'ordre public comme le bruit, les règles de circulation routière comme la vitesse, le stationnement des véhicules dans les quartiers. Il en va de même de vos déchets. Vous avez l'obligation de respecter les jours de collectes des déchets tant ménagers que des papiers, cartons ou encore des PMC. Mais encore, ne pas souiller l'espace public par des dépôts sauvages.

Il existe des solutions mises à la disposition des citoyens afin de se débarrasser de leurs déchets, notamment :

La collecte hebdomadaire « porte à porte » des ordures ménagères (sacs blancs),

La collecte « porte à porte » des sacs bleus contenant les PMC,

La collecte « porte à porte » des déchets verts dans certaines Communes,

La collecte « porte à porte » des papiers et des cartons

La collecte « porte à porte » des encombrants, à la demande, auprès des services communaux

La collecte via le réseau des parcs à conteneur

Michel JANUTH

Président.

Suite page 4



Tubize, rue de Scandiano, 12

Jeuudi 26 avril 2018 - Inauguration de 4 nouveaux logements publics



Le 26 avril dernier s'est déroulée l'inauguration de 4 nouveaux logements publics au centre de la Ville de Tubize, rue de Scandiano, 12.

Ces 4 appartements se répartissent en :

- 2 appartements 2 chambres (dont un adapté PMR)
- 2 appartements 1 chambre.

Le nouveau bâtiment remplace un chancre en centre-ville : en effet, l'ancien bâtiment qui a abrité des services communaux et le logement du gardien du parc communal était à l'abandon depuis plus de 10 ans !

La Ville de Tubize a collaboré avec le Roman Païs afin d'étudier le projet de réfection du site.

C'est le bureau d'architecture « Plan7 » de Mons qui se voit, en 2013, attribuer le



marché de services d'Auteur de projet.

Le permis d'urbanisme est octroyé par la Région wallonne en septembre 2015 et, en décembre 2015, la SWL approuve l'attribution du marché de travaux à l'entreprise Favier de Pecq.

Un bail emphytéotique entre la Ville de



Tubize et le Roman Païs est signé en février 2016.

Lors des travaux de démolition, de l'amiante est découverte dans le plafonnage de la cuisine et dans les combles de l'ancien bâtiment.

La demande de permis d'environnement en vue du désamiantage, refusé dans un premier temps, est finalement accordé en



janvier 2017 et l'entreprise Favier peut reprendre les travaux de démolition.

La réception provisoire du bâtiment a lieu le 7 mars 2018.

Ces nouveaux appartements sont loués depuis le 1^{er} juin 2018.

FÊTE DES VOISINS

Cela fait maintenant de nombreuses années que le Roman Païs organise, en collaboration avec le CCLP, la fête des voisins.

Après Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Nivelles, Tubize, Waterloo, c'est Rebecq (Quenast) qui a accueilli cette manifestation dans le cadre du 40^{ème} anniversaire de la Cité Maurice Lange (Rues

des Agasses et des Coucous).

Les Président, Administrateurs, Directeur



Immeubles en fête

Samedi 26 mai 2018

gérant et membres du personnel sont, comme de coutume, allés à la rencontre des locataires.

Le verre de l'amitié a été offert aux participants ainsi qu'un barbecue.

Les plus jeunes ont eu l'occasion de se défouler dans le château gonflable mis à leur disposition.

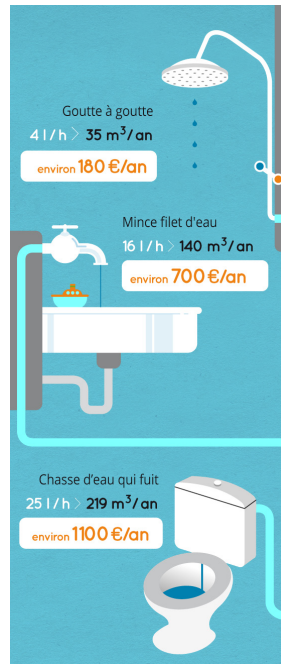
Le soleil étant de la partie, cette organisation s'est prolongée jusque 19 heures.

Charges locatives - Consommation d'eau

Lors l'établissement annuel du décompte des charges locatives, le Service constate régulièrement que la majorité des suppléments sont imputables à la surconsommation de l'eau de ville. Que faire si votre consommation est anormalement élevée et que vous soupçonnez une fuite dans votre installation ?

Pour éviter ce désagrément et les dégâts matériels qu'il peut engendrer, il faut agir rapidement mais sans précipitation.

Les fuites d'eau sont parfois sournoises et l'addition peut être salée si vous ne les réparez pas. De petits gestes peuvent vous épargner de grands tracas, autant le savoir. De temps en temps, faites le relevé



de votre compteur avant d'aller vous coucher. Assurez-vous que plus personne n'ouvre un robinet ou ne tire une chasse d'eau. Veillez aussi à ce que toutes les machines qui consomment de l'eau soient éteintes. Le lendemain, commencez votre journée en vérifiant les chiffres de votre compteur. S'ils ont bougé, c'est qu'il y a sans doute une fuite sur votre installation. Procédez sans tarder à une inspection de celle-ci.

Qui est responsable en cas de fuite ? Tout dépend de son emplacement : avant le compteur, c'est la société distributrice, au-delà du compteur, c'est l'occupant du logement.

Barbecue



Le drame a été évité dans une tour de la Cité Parc de Marcinelle : un locataire du 3^{ème} étage a décidé de faire un barbecue le lundi 14 mai dernier en début de soirée... Griller des saucisses dans un appartement est une opération risquée... Très vite, la fumée a envahi le logement. Les voisins ont appelé les secours.

Les pompiers et les forces de police sont arrivés rapidement sur les lieux, ils ont

rapidement maîtrisé ce début d'incendie, évitant ainsi de gros dégâts.

Ce fait divers nous permet de vous rappeler l'interdiction d'organiser des barbecues dans les immeubles à appartements et, également, toutes les mesures de prudence qui doivent être prises lors de l'organisation de barbecue dans son jardin, pour les locataires de maison unifamiliales.

Assurance incendie

L'assurance incendie offre une protection contre les dommages causés à l'habitation ou aux biens. Elle couvre également la responsabilité civile envers autrui.

En tant que propriétaire, le Roman Païs souscrit une assurance incendie pour préserver sa propriété.

Le locataire que vous êtes doit le faire pour couvrir sa responsabilité et protéger ses biens.

L'assurance incendie protège non seulement des dégâts occasionnés par le feu mais aussi par la tempête, le



vandalisme, la neige, la grêle ... et même par les inondations et le tremblements de terre.

En outre, l'assurance incendie peut également intervenir pour des dommages causés à des tiers.

Souscrire une telle assurance est, par ailleurs, une obligation inscrite dans le contrat de bail.





Elections 2018 - CCLP

Les candidatures pour devenir membre du Comité devaient être déposées pour le 2 avril 2018 au plus tard.

La liste des candidats a été affichée au siège de la Société (art. 10 de l'AGW du 31.01.2008 relatif aux CCLP).

Aucun recours n'a été introduit contre la liste des candidats auprès de la Commission de recours et de contrôle.

A partir du 29 mai 2018, le Conseil d'Administration de la SLSP a constaté l'arrêt éventuel de la période électorale : en effet, le nombre de candidats étant compris entre 3 et le nombre de sièges à pourvoir (selon l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 mars 2018), les candidats sont élus sans lutte.

Le Conseil d'Administration a informé les électeurs de l'élection sans lutte et de la liste des membres, par voie d'affichage au siège de la Société.

La SLSP a informé les candidats élus sans lutte ainsi que la SWL de la composition du CCLP ainsi élu.

La SLSP réunira le Comité dans les trois mois qui suivent son élection, soit le 26 juin 2018. Le Comité élira parmi ses membres un bureau qui comprend au moins un Président, un Secrétaire et un Trésorier et désigne également deux Administrateurs qui siègeront au Conseil d'Administration de la Société.

Pour rappel, le nombre de sièges à pourvoir était fixé comme suit :

- 15 pour une SLSP comptant moins de 500 logements ;
- 20 pour une SLSP comptant de 500 à 1000 logements ;
- 30 pour une SLSP comptant de 1001 à 2000 logements ;
- 40 pour une SLSP comptant de 2001 à 4000 logements ;

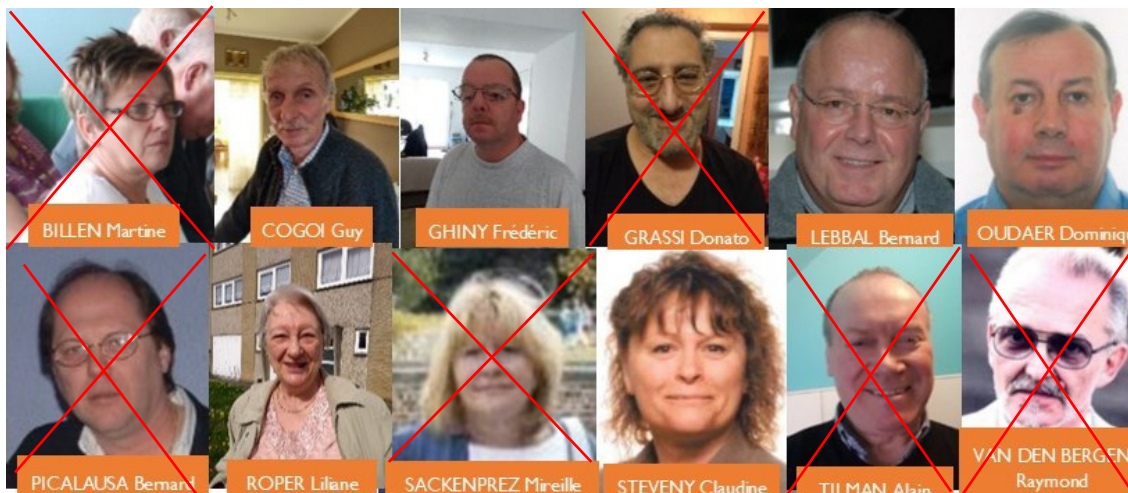
- 50 pour une SLSP comptant de 4001 à 7000 logements ;
- 60 pour une SLSP comptant au moins 7001 logements.

Pour le Roman Pays ont été élus sans lutte :

- ~~BILLEN Martine~~
- ROPER Liliane
- ~~SACKENPREZ Mireille~~
- STEVENY Claudine
- COGOI Guy
- GHINY Frédéric
- ~~GRASSI Donato~~
- LEBBAL Bernard
- OUDAER Dominique
- ~~PICALAUSA Bernard~~
- ~~TILMAN Alain~~
- ~~VAN DEN BERGEN Raymond~~

Soit :

- 3 candidats pour Braine-l'Alleud
- 5 candidats pour Nivelles
- 3 candidats pour Tubize



Suite de l'édition - Page 1

Toutes ces solutions qui vous sont proposées sont reprises dans un document « toutes-boîtes » distribué par notre intercommunale InBW, gestionnaire en matière de déchets. Mais toutes ces mesures ont également un coût que l'ensemble des citoyens, « bons » ou « mauvais » élèves doit supporter, que ce soit via les taxes communales que via les charges locatives qui vous sont imputées.

Alors faisons tous un effort et respectons notre environnement mais aussi notre cadre de vie !

Entretien nos logements en bon père de famille. Utilisons les moyens légaux mis à notre disposition pour éliminer nos déchets ! Ne jetons plus nos déchets sur l'espace public.

De petits gestes qui permettront d'améliorer notre quotidien, notre environnement, notre bien-vivre ensemble et bien entendu, vos finances ! Je vous souhaite un bel été !

Michel JANUTH,
Président.